



Conditions générales de location

1. La location de véhicule chez Mauritius-Rentacar inclus :

- Kilométrage illimité
- Taxes locales
- Assurance tout risques avec franchise de 500 Euro (rachat de franchise possible sur certaines catégories de véhicules)
- Assistance routière 24h/24
- Premier conducteur supplémentaire
- Livraison et récupération partout dans l'île.

2. La location exclu les éléments suivants :

- Amendes
- Frais de stationnement à l'aéroport
- Le carburant
- Frais d'annulation sauf souscription d'une assurance annulation (forfait de 15 Euro)
- Retour tardif
- Perte de clés de voiture ou de documents

3. Livraison / Dépôt et Documents obligatoires

- Le service d'accueil à l'aéroport est assuré par un représentant qui attendra le client avec un panneau au nom du locataire à la sortie de l'aérogare. (Porte Numéro 5)
- Les informations de vol pour la prise en charge à l'aéroport sont essentielles afin que nos représentants puissent être là à l'heure.
- Si ces informations ne sont pas disponibles au moment de la réservation, veuillez à nous en informer au moins 7 jours avant votre départ, par e-mail ou par téléphone.
- Mauritius Rentacar n'assume aucune responsabilité pour une location échouée en raison d'une fourniture tardive ou incorrecte de ces informations.
- Le défaut de fournir cette information allège également la responsabilité de Mauritius Rentacar .
- Au moment de récupérer la voiture, les clients devront présenter un permis de conduire valide du pays d'origine et un passeport valide.
- Après signature du contrat de location, une inspection du véhicule de location sera effectuée entre le « Locataire » et nos représentants.
- Tous les défauts apparents et le niveau de carburant doivent être répertoriés et signés par les deux parties.
- En fin de location, un contrôle sera effectué lors de la restitution du véhicule loué en présence de nos représentants.
- Le formulaire d'inspection doit être dûment signé par les deux parties afin d'éviter tout litige qui pourrait survenir ultérieurement.
- Il appartient au locataire de signer le formulaire d'inspection à défaut de quoi le locataire devra supporter les frais supplémentaires à un stade ultérieur.



4. Politique de paiement

- Les cartes de crédit ET de débit sont acceptées (Visa, Mastercard) avec un supplément de 3%.
- La carte AMEX est acceptée moyennant 5% de frais bancaire additionnel.
- Le paiement en espèces est accepté en Euro ou en Roupies Mauricienne au taux de change du jour.

5. Frais de livraison et frais de récupération

- Les voitures sont livrées et récupérées gratuitement à l'aéroport et partout ailleurs à l'île Maurice.
- Cependant un changement de lieu après confirmation de la réservation peut être sujet à un frais supplémentaire suite à la désorganisation du planning initial.

6. Prises en charge tardives / Dépôts anticipés

- La location commence et se termine selon les dates et heures de prise en charge et de retour telles que mentionnées sur votre e-mail de confirmation.
- Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de rembourser le temps non utilisé si une voiture est récupérée en retard ou déposée plus tôt.
- Si vous ne pouvez pas récupérer votre voiture de location à l'heure et à la date convenues, il est très important de nous en informer dès que possible.
- Dans le cas contraire, il n'y a aucune garantie que la voiture sera toujours disponible et vous n'aurez droit à aucun remboursement.
- En cas de retour tardif, un supplément est applicable et peut être supérieur aux tarifs normaux.

7. Calculs des taux journaliers

- Les véhicules sont loués à un tarif journalier selon le tarif convenu
- Un jour étant défini comme toute période de 24 heures à compter du début du contrat de location.
- Un délai de grâce de 60 minutes est accordé pour le temps dû. Après cela, une charge journalière sera facturée pour chaque jour supplémentaire.



8. Groupe / Modèle de véhicule

- Les voitures exposées sont les plus couramment utilisées et peuvent être remplacées par une voiture alternative, similaire ou améliorée (sans frais supplémentaires) à notre discrétion.
- Si, au moment de la prise en charge, il devient impossible de fournir votre voiture réservée comme indiqué sur votre bon de location en raison d'une panne ou d'un accident ou pour toute autre raison due à des circonstances imprévues, une voiture similaire ou surclassée sera fournie par nous.
- La signature du contrat de location vaut acceptation du véhicule loué, de son modèle, année et état général sauf défauts cachés et non visible lors de l'état des lieux.
- Si nous ne sommes pas en mesure de fournir une voiture similaire ou améliorée, nous vous rembourserons intégralement le dépôt initial.
- Cependant, dans de telles circonstances, Mauritius Rentacar exclut toute responsabilité concernant les frais supplémentaires, l'indemnisation ou toute perte directe ou indirecte résultant de tels changements.

9. Politique de conducteur supplémentaire

- Il est permis d'ajouter des conducteurs supplémentaires
- Lors de la prise en charge du véhicule, tous les chauffeurs doivent être présents et présenter les documents valides.
- Le premier conducteur supplémentaire est gratuit.
- Au delà du second conducteur, une surcharge de 3 euro par jour sera applicable.

10. Équipement spécial

- Les équipements spéciaux ne sont disponibles que s'ils ont été demandés et confirmés par Mauritius Rentacar au moment de la réservation
- Siège enfant, siège d'appoint sous réserve de disponibilité.
- Nous ne fournissons pas de siège bébé pour enfant de moins de 1 an.
- Nous ne pouvons garantir un modèle ou type de siège enfant avec des spécifications particulières de normes sécuritaires européenne.
- Système de navigation GPS : Type TOM TOM non intégré au véhicule. Nous conseillons plutôt d'acheter une carte SIM afin d'utiliser les données et votre GPS de votre smartphone.

11. Mise à disposition de voitures

- Nous nous réservons le droit de refuser une voiture à toute personne jugée inapte à conduire ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité.
- Nous ne serons pas responsables de l'achèvement des préparatifs de voyage, ni de tout remboursement, compensation ou tout autre coût que vous, le locataire, pourriez avoir à payer dans un tel cas.
- Nous ne serons pas tenus responsables de toute personne conduisant sous l'influence de l'alcool / drogues, causant des dommages lors de la conduite hors route ou de la conduite sans soin et attention.



- En cas d'accident ou de circonstances imprévues, Mauritius Rentacar vous proposera soit un déclassement, soit un sur classement et les ajustements nécessaires seront effectués.
- Le client sera informé au préalable de toute modification de sa réservation. Par exemple, en raison d'une indisponibilité, si aucune voiture ne peut être fournie, nous vous rembourserons votre acompte en conséquence.
- Cependant, aucun ajustement ne sera le souci de Mauritius Rentacar si le client essaie de choisir une autre location de voiture.

12. Modifications

- Aucun frais ne sera appliqué pour la modification de votre réservation 24 heures avant le début de votre location sauf s'il s'agit d'une annulation.
- Certaines modifications pourraient affecter le prix de la location, telles que l'emplacement, le groupe de voitures ou l'heure ou la date de location, si tel est le cas, vous serez facturé au prix publié actuel, qui peut être différent de celui que vous avez payé à l'origine.

13. Assurance

- Tous les véhicules de Mauritius Rentacar sont loués avec une « assurance tous risques » qui comprend des dispenses de protection contre les dommages par collision et le vol.
- L'assurance en cas de vol couvre le vol ou les dommages résultant d'une tentative de vol du véhicule, de ses pièces et accessoires jusqu'à leur pleine valeur et de toute perte que nos véhicules de location pourraient subir.
- Votre responsabilité est exonérée sous réserve que vous payiez des frais, appelés franchise, qui limitent votre responsabilité au coût de la franchise uniquement.
- Dans le cas où le locataire s'est comporté de manière imprudente ou négligente ou conduit sous l'influence de drogues ou d'alcool, le locataire peut être tenu responsable de l'intégralité des dommages.

14. Âge du conducteur et permis de conduire

- L'âge minimum requis pour le conducteur est de 21 ans.
- L'âge maximum du conducteur est de 75 ans.
- Le permis de conduire doit avoir été délivré par les autorités compétentes depuis au moins 1 an avant la date de début de la location.

15. Taux de change

- Tous les paiements seront reconvertis en euro.
- Notez que le paiement effectué uniquement par carte de crédit et débit sera converti dans la devise locale c'est-à-dire en roupies Mauricienne.
- Nous ne serons pas tenus responsables de toute fluctuation des taux de change.



16. Utilisation de la voiture

- Nous nous assurons que chaque véhicule est fourni en excellent état, propre, en état de rouler et assuré.
- La voiture sera restituée dans le même état de propreté.
- La voiture ne peut pas être louée à d'autres parties ou conduite sous l'influence de l'alcool ou de la drogue, ou pour l'utiliser d'une manière interdite et négligente, telle que la conduite hors des routes principales.
- Vous devez rendre la voiture à l'endroit que vous avez spécifié, à la date et à l'heure spécifiées dans cet accord, et dans le même état que vous l'avez reçue, à l'exception de l'usure normale.

17. Accidents et dommages et responsabilité du client

- Après un accident, une panne, un incendie ou d'autres dommages à la voiture de location, le client doit informer immédiatement la société de location et la police.
- Si la police refuse d'enregistrer l'accident, le client doit le prouver par écrit.
- Dans le contexte Mauricien, lorsqu'un accident se produit et n'entraîne pas de lésions corporelles et qu'il n'y a pas plus de deux véhicules impliqués, les parties doivent procéder mutuellement à un exposé des faits d'un commun accord.
- Le client s'engage à coopérer à l'enquête sur l'accident. Cela comprend la collecte des noms, adresses et plaques d'immatriculation de toutes les parties impliquées et de préserver les preuves.
- Aucune assurance (assurance normale ou supplémentaire) ne couvrira les dommages ou les frais de réparation dans le cas où le locataire n'aurait pas soumis le formulaire « Constat d'accident ».
- Après un accident, la voiture ne doit pas être utilisée sans l'autorisation expresse du loueur.
- En outre, le client est responsable des dommages s'il ne remplit pas son obligation de signaler les dommages à temps ou si les dommages sont intentionnels ou dus à une négligence grave (y compris les courses) ou si le client n'a pas appelé la police en cas d'accident.
- Les fausses déclarations concernant les circonstances de l'accident ou des dommages engagent également la responsabilité du client.
- Le client a le devoir de prendre toutes les mesures appropriées pour éviter des dommages supplémentaires inutiles.
- Si le client effectue des réparations sans autorisation préalable du loueur, aucun remboursement ne sera effectué.
- Toutes ces obligations s'appliquent également au conducteur supplémentaire.
- La responsabilité du client prend fin avec la confirmation écrite du retour par le loueur.
- Les infractions au code de la route ou à d'autres lois sont à la charge du client lui-même.
- En cas de dommages dus à une conduite inappropriée ou au non-respect des présentes conditions, le contrat pourra être résilié par nos soins avant terme.

18. Entretien / Problèmes mécaniques



- Le client doit manipuler la voiture avec soin. Cela comprend la vérification des conditions de conduite, du niveau d'huile, du niveau d'eau et de la pression des pneus.
- La voiture doit être correctement verrouillée lorsqu'elle n'est pas surveillée.
- Des défauts mécaniques ou toute autre usure peuvent survenir lors de votre location. En cas de défection ou d'insatisfaction concernant un aspect de votre location, la direction doit en être informée immédiatement pour résoudre votre problème. Cela aidera à éliminer d'autres responsabilités et dommages au véhicule.
- A défaut d'informer spontanément la direction de ce(s) problème(s), vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement et/ou si les réclamations ont été déposées après la restitution du véhicule loué.

19. Prolongation de location

- Dans le cas où le locataire a besoin d'une voiture pour une période plus longue que la période de location normale convenue, le locataire doit obtenir un consentement écrit de notre part par e-mail à : contact@Mauritius-rentacar.com au moins 24 heures avant la fin de la période de location.

20. Politique de carburant

- Le véhicule doit être restitué avec la même quantité de carburant que celle fournie au début de la location, sinon le client sera facturé pour le carburant manquant et des frais de ravitaillement s'appliqueront.
- Aucun remboursement pour le carburant non utilisé ne sera effectué.

21. Prise de connaissance

- Les conditions générales de location ici présentes sont réputées connues et acceptées par le client dans la mesure où un exemplaire lui a été soumis lors de la confirmation de sa réservation.

22 Litige

- Seul le tribunal de commerce de l'île Maurice est seul compétent pour juger tout litige.
- En cas de litige ou présomption avérée d'une infraction grave, Mauritius Rentacar peut déposer auprès du bureau de l'immigration une "Objection to departure" qui obligera le client à rester sur le sol Mauricien jusqu'à résolution du litige.

Nous vous souhaitons une très agréable expérience au volant de nos voitures.

La Direction de Mauritius-rentacar